

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2023-203 du 24 octobre 2023

Décision modificative n°1-2023 – Autorisations de programme et crédits de paiement

VU les articles L. 1424-29 et L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, adopte à la majorité les conclusions suivantes :

- ✓ Approuve les modifications apportées aux autorisations de programme telles que présentées ci-dessous :
 - Ajustement la ventilation des crédits de paiement :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/2022	CP 2023	Reste à financer
Renforcement sûreté du patrimoine immobilier et contrôle d'accès	200-2021-1	2.500.000	844.108	500.000 -100.000 400.000	1.255.8920
Entretien du patrimoine immobilier 2022 - 2026	200-2021-2	4.500.000	562.649	1.070.000 +100.000 1.170.000	2.767.351
CIS – CIR Pornic	100-2013-2	12.800.000	8.506.408	4.268.000 +25.500 4.293.500	92
Transformation des VTU en VSPR	400-2019-1	555.000	300.300	155.000 -5.800 149.200	105.500

- Ajustement du montant de l'autorisation de programme :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/2022	CP 2023	Reste à financer
Décennale BEA	400-2022-1	331.000 +1.500 332.500	161.430	165.000 +5.800 170.800	270

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Signé par : Michel MENARD
Date : 24/10/2023
Qualité : Président du conseil d'administration

Michel MENARD

Compte rendu de l'instance

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 24 octobre 2023 en séance ordinaire, au siège du SDIS, rue Arago à La Chapelle-sur-Erdre, ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de monsieur Michel MENARD, Président du Conseil d'administration.

• Date de convocation	13 octobre 2023
• Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative	26
▪ Nombre de présents au siège du SDIS avec voix délibérative	10
▪ Nombre de participants à distance en visioconférence avec voix délibérative	7
▪ Nombre d'absents ayant donné délégation de vote	7
- M. ALEMANY à M. MENARD	
- Mme BIGEARD à Mme FOUQUET	
- M. BRARD à M. TURQUOIS	
- M. CADRO à M. CHOUBRAC	
- M. COROUGE à Mme GRELAUD	
- M. GRACIA à M. ROUSSEL	
- Mme PAHUN à M. LEBEAU	

Ont pris part au vote :

- M. ALEMANY Jérôme, Conseiller départemental de Nantes 4 (par délégation de vote)
- M. AMAILLAND Rodolphe, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BACHELIER Xavier, Adjoint au Maire de Savenay
- Mme BIGEARD Myriam, Conseillère départementale de Rezé 1 (par délégation de vote)
- M. BOLO Pascal, 2^{ème} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BRARD Jean-Michel, Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » (par délégation de vote)
- M. CADRO Didier, Conseiller départemental de Guérande (par délégation de vote)
- M. CHOUBRAC Bertrand, Conseiller départemental de St-Nazaire 1 (en visioconférence)
- M. COROUGE Hervé, Conseiller départemental de St-Herblain 1 (par délégation de vote)
- M. DEVILLE Thierry, Conseiller départemental de St-Brévin-les-Pins
- Mme FOUQUET Karine, Conseillère départementale de Machecoul-St-Même (en visioconférence)
- MME SCHALDT Rita, Présidente de Communauté de Communes de Blain, suppléante de Mme GAUTIER Marie-Chantal, Vice-présidente de la Communauté de Communes Nozay (en visioconférence)
- M. GRACIA Fabien, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole (par délégation de vote)
- Mme GRELAUD Carole, Conseillère départementale de St-Herblain 1 (en visioconférence)
- Mme HALGAND Marie-Anne, vice-présidente de la CARENE (en visioconférence)
- M. LEBEAU Bernard, 1^{er} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller départemental de Pontchâteau
- M. MATHIEU Christophe, Conseiller communautaire CAP ATLANTIQUE
- M. MENARD Michel, Président du Conseil d'administration, Conseiller départemental de Nantes 7
- Mme PADOVANI Fabienne, 3^{ème} Vice-présidente du Conseil d'administration, Conseillère départementale de Nantes 1 (en visioconférence)
- Mme PAHUN Louise, Conseillère départementale de Nantes 4 (par délégation de vote)
- M. ROUSSEL Fabrice, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- Mme SORIN Nelly, Membre supplémentaire, Conseillère départementale de Clisson
- Mme THOMINIAUX Leïla, Conseillère départementale d'Ancenis-St-Géréon (en visioconférence)
- M. TURQUOIS Laurent, Conseiller départemental de St-Sébastien-sur-Loire

VOTE – DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.